

# Tableau de synthèse

## Articles R 331-18 et suivants du code du sport

**Relatif aux concentrations et manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur (VTM)**

Nature de l'événement	Caractéristiques spécifiques	Procédure	Délai de dépôt	Référence réglementaire
<b>Concentration</b> <input checked="" type="checkbox"/> Rassemblement de VTM <input checked="" type="checkbox"/> Lieu : Voie publique <input checked="" type="checkbox"/> Respect du Code de la Route <input checked="" type="checkbox"/> Point(s) de passage imposé(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de classement	<input checked="" type="checkbox"/> - de 200 autos ou – de 400 motos (y compris les véhicules d'accompagnement)  <input checked="" type="checkbox"/> Pas de chronométrage	Dépôt d'un dossier de déclaration	2 mois avant la date prévue de l'événement	- Articles R 331-18 et R 331-22 du code du sport  - Articles A 331-16 et A 331-17 du code du sport
<b>Concentration</b> <input checked="" type="checkbox"/> Rassemblement de VTM <input checked="" type="checkbox"/> Lieu : Voie publique <input checked="" type="checkbox"/> Respect du Code de la Route <input checked="" type="checkbox"/> Point(s) de passage imposé(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de classement	<input checked="" type="checkbox"/> + de 200 autos ou + de 400 motos (y compris les véhicules d'accompagnement)  <input checked="" type="checkbox"/> Pas de chronométrage	- Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation - Examen du dossier par la CDSR - Autorisation préfectorale	3 mois avant la date prévue de l'événement	- Articles R 331-18 et R 331-23 et suivants du code du sport  - Articles A 331-16, A 331-18 et A 331-19 du code du sport
<b>Concentration</b> <input checked="" type="checkbox"/> Rassemblement de VTM <input checked="" type="checkbox"/> Lieu : Voie publique <input checked="" type="checkbox"/> Respect du Code de la Route <input checked="" type="checkbox"/> Point(s) de passage imposé(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de classement	<input checked="" type="checkbox"/> Avec chronométrage  = <b>Manifestation</b>	- Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation - Examen du dossier par la CDSR - Autorisation préfectorale	3 mois avant la date prévue de l'événement	- Articles R 331-18 et R 331-23 et suivants du code du sport  - Articles A 331-16, A 331-18 et A 331-19 du code du sport
<b>Manifestation</b> <input checked="" type="checkbox"/> Regroupement de VTM et de pilotes ou pratiquants <input checked="" type="checkbox"/> Présentation d'un sport mécanique sous ses différentes formes (démonstration, course, exhibition...) <input checked="" type="checkbox"/> Organisation réalisée pour les spectateurs  (Lieu : ouvert ou non à la circulation publique)		- Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation - Examen du dossier par la CDSR - Autorisation préfectorale	3 mois avant la date prévue de l'événement  2 mois si la manifestation se déroule sur un circuit homologué par l'autorité administrative	- Articles R 331-18 et R 331-23 et suivants du code du sport  - Articles A 331-16, A 331-18 et suivants du code du sport